

SAG THÉPAULT divise ses sinistres par deux

Spécialisée dans les réseaux d'électricité et de télécommunication, l'entreprise SAG Thépault possède une flotte d'engins spécialisés, de véhicules lourds et légers. Depuis deux ans, grâce à une politique de prévention, elle a efficacement réduit le nombre de ses sinistres.

Dans la cour de l'entreprise, les engins impressionnent. A côté des camionnettes, on peut voir des camions grues pour intervenir sur des lignes électriques aériennes ou encore des trancheuses capables de creuser un passage souterrain pour y enfouir des lignes téléphoniques, électriques ou des réseaux de fibre optique. SAG Thépault, située en Moselle, est spécialisée dans ces chantiers hors normes et parfois risqués. « *Lorsque nous intervenons sur des installations électriques sous tension, nos procédures de sécurité sont draconiennes. Nos salariés connaissent les risques qu'ils encourent sur ces chantiers et ils sont formés à leur prévention. En revanche, ils n'avaient pas toujours conscience du risque sur la route or nos chantiers impliquent souvent de grands déplacements* », explique Pierre-Henri Ruaux, le directeur général de l'entreprise. En 2008, son assureur l'alerte sur la dégradation de la situation : 174 accidents, contre 147 l'année précédente. Autre fait marquant, dans 92 % des cas, la responsabilité de l'accident était imputée à l'entreprise. « *Plutôt que de modifier le montant des primes ou le niveau de garantie, j'ai proposé des actions de prévention pour traiter les causes de cette sinistralité* », évoque Christian Bret, agent d'assurance Axa à Metz.

L'idée est de s'adresser à tous les conducteurs, y compris de véhicules légers car ceux qui conduisent des engins ou des poids lourds ont davantage conscience des risques liés au déplacement de leurs véhicules. La direction de l'entreprise décide de faire du risque routier une priorité et de communiquer sur son implication. Des réunions avec l'assureur permettent d'expliquer l'origine des sinistres et le fonctionnement des garanties. L'entreprise distribue un livret que chaque conducteur doit signer après en avoir pris connaissance. On y trouve un rappel des règles et des connaissances concernant les effets de l'alcool, les distances d'arrêt, la vitesse, les sanctions... Avant de prendre possession du véhicule, il est demandé à chaque salarié de remplir une fiche de contrôle de l'état du véhicule : état et pression des pneus, état des feux, vérification des niveaux, équipements... Cette fiche leur rappelle également la périodicité de ces contrôles. Une procédure destinée à faire prendre conscience aux salariés que conduire n'est pas un acte anodin. « *Ces actions ont eu un*

effet immédiat sur le nombre de sinistres », observe Pierre-Henri Ruaux. SAG Thépault a également confié au responsable sécurité la responsabilité de chef de parc. Il lui incombe de planifier l'entretien des véhicules en fonction des anomalies constatées, sans pénaliser l'activité.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Par ailleurs, dans 10 à 20 % des sinistres, l'entreprise était déclarée responsable du seul fait d'erreurs dans le remplissage du constat amiable. L'assureur a sensibilisé les conducteurs à la rédaction de ce document. « *Pour diminuer le stress lors d'un accident, désormais, tous les formulaires sont pré-remplis : identification du véhicule A, numéro de contrat, ainsi le conducteur peut se concentrer uniquement sur les causes du sinistre* », explique Christian Bret. En cas d'accident, même bénin le conducteur doit remplir une fiche qu'il adresse au chef de parc. L'entreprise s'est inspirée des procédures qu'elle a mises en place avec succès pour les autres accidents du travail : les circonstances de l'accident sont systématiquement étudiées par le responsable sécurité et le CHSCT. Leur analyse permet de préconiser une solution : nouvel équipement, changement de procédure... En cas d'accident sérieux, même matériel, la direction convoque le conducteur pour lui demander directement des explications et elle peut le sanctionner. Enfin, SAG Thépault a mis en place des règles d'utilisation des véhicules et les conducteurs doivent produire l'original de leur permis de conduire en attestant sur l'honneur de sa validité. Cette année l'entreprise instaure progressivement des contrôles des permis de conduire sur les chantiers lors des visites de sécurité. L'organisation du travail a également été revue pour inciter les salariés qui partent plus d'une semaine sur un chantier à rester sur place le week-end pour éviter les trajets. En contrepartie, ils bénéficient d'un week-end prolongé à leur retour et d'une indemnisation majorée.

ÉQUIPEMENTS RENFORCÉS

« *Nos VUL circulent souvent chargés dans la limite autorisée de 3,5 t, ce qui modifie leur comportement routier et les distances de freinage* », observe Pierre-Henri Ruaux. Forte de ce constat, SAG Thépault a déjà remplacé plus d'une quarantaine de VUL par des mo-

dèles dotés à la fois de l'ABS, de l'ESP, d'un régulateur de vitesse et de la climatisation afin d'assurer un meilleur confort aux conducteurs sur les longs trajets. Quant aux voitures de fonction que conduisent les commerciaux, elles disposent d'un éthylotest électronique glissé dans la boîte à gants. Pour toute sa flotte, l'entreprise a également investi dans un système de géolocalisation par GPS, qui lui permet de connaître la position de ses véhicules, les temps de trajets, les vitesses... Ainsi, elle peut s'assurer que le véhicule est utilisé conformément à l'usage prévu. Si un conducteur dépasse les 130 km/h, une alerte est enregistrée. Elle ne débouche pas sur une sanction car le fichier tiré du GPS n'est pas nominatif

mais un courrier est adressé au service concerné. Enfin, des accidents ou des infractions répétées peuvent dégrader l'appréciation annuelle des salariés et éventuellement leur faire perdre le bénéfice de primes de fin d'année. Mais le plus souvent, le rappel des règles et l'implication de la direction suffisent à jouer un rôle dissuasif. Alors que SAG Thépault déplorait 174 accidents en 2008, elle n'en comptabilisait plus que 85 en 2009. Axa vient de récompenser ce bilan par un Trophée de la prévention d'entreprise. Grâce à ses efforts, SAG Thépault espère encore abaisser sa sinistralité de 40 % cette année.

■ Jean-Philippe Arrouet

SAG Thépault en chiffres

- 41 M€ de chiffre d'affaires en 2009.
- 280 collaborateurs.
- 146 véhicules légers dont une centaine d'utilitaires.
- 163 tracteurs ou camions.
- 45 remorques ou semi-remorques.
- 180 engins de chantiers.
- 28 petites remorques.
- 50 % d'accidents en moins : 85 en 2009 contre 174 l'année précédente.